

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 30 du 26.07.2019
Piliers du 26.07.2019
au 26.08.2019

Monthey, le 23 juillet 2019

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Service-Machines Colloud SA, M. Jérôme Colloud, Avenue du Simplon 49, 1870 Monthey.

Auteur des plans : auBureau 15 Sàrl, Architecture & Urbanisme, Case postale 458, 1870 Monthey 1.

Situation : parcelle No 3164, folio 32, au lieu-dit « Vers le Nant de Choëx », située en zone R6, habitation collective C, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de M. Roger Morisod; coordonnées : 2'563'250/1'121'900. Dossier déposé le 17 juillet 2019.

Objet : installation d'un abri à vélos.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite et une dérogation à l'alignement de la route cantonale.
- Requérante : Mme Simone Duchoud, Chemin de la Montagne 2, 1871 Choëx.

Situation : parcelle No 4940, folio 41, au lieu-dit « Sépey », située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'195/1'120'480. Dossier déposé le 23 juillet 2019.

Objet : pose d'un couvert à voitures.
- Requérante : JCR Construction SA, Rue du Château 36, 1870 Monthey.

Auteur des plans : bureau d'architecture Aalberti SA, Chemin du Verger 1, 1868 Collombey.

Situation : parcelle No 843, folio 9, au lieu-dit « Grands Glariers », située en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'300/1'122'335. Dossier déposé le 19 juillet 2019.

Objet : construction d'un immeuble de logements et de commerces et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation à la destination de la zone.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 26 août 2019 à 18.00 heures